



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-18-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

Affichage : 15/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°18.06.2020

OBJET : CIMETIERES COMMUNAUX - Actualisation des tarifs des concessions des cimetières communaux pour l'année 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Par délibération n°03.03.2019 du 21 mars 2019, le Conseil Municipal a révisé les tarifs des concessions des cimetières communaux. Il convient aujourd'hui d'actualiser ces tarifs.

Le maintien du reversement d'un tiers du prix du terrain des concessions perpétuelles au Centre Communal d'Action Sociale me paraît tout à fait légitime.

Je vous propose donc de fixer pour l'année 2020 le prix des concessions comme suit, les droits d'enregistrement sur le terrain étant en sus à la charge des titulaires de la concession :

CONCESSION	TERRAIN	BATI	PRIX
QUINZENAIRE TERRE 2 places	384 €	_____	384 €
TRENTENAIRE TERRE 2 places	590 €	_____	590 €
URNES FUNERAIRES CIMETIERE LES COLLINES	_____	521 €	521 €
COLUMBARIUM 10 ANS 4 URNES	_____	685 €	685 €
COLUMBARIUM 30 ANS 4 URNES	_____	1 780 €	1 780 €
COLUMBARIUM 50 ANS 4 URNES	_____	2 876 €	2 876 €

CONCESSION	TERRAIN	BATI	PRIX
COLUMBARIUM PERPETUEL 4 URNES	_____	5 067 €	5 067 €
CONCESSION PERPETUELLE BATIE 2 PLACES	2 089 €	2 677 €	4 766 €
CONCESSION PERPETUELLE BATIE 6 places	3 094 €	3 989 €	7 083 €
CONCESSION PERPETUELLE TERRE 4 / 6 PLACES	3 094 €	_____	3 094 €
CONCESSION PERPETUELLE TERRE 2 PLACES	2 558 €	_____	2 558 €
RENOUVELLEMENT CINQUANTENAIRE	1 957 €	_____	1 957 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE

APPROUVE les tarifs des concessions proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2020.

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal fonction 026 – article 70311.

RAPPELLE que le tiers du prix du terrain des concessions perpétuelles sera reversé au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire,

André MOLINO

